

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**SOLLICITATION D'UNE
SUBVENTION AU CONSEIL
SAVOIE MONT-BLANC
POUR LA RÉSIDENCE
D'ARTISTE 2025 À
L'ARCHIPEL BUTOR**

D_2025_0124

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Depuis l'année 2021, l'Archipel Butor organise des résidences de création au sein de la maison d'écrivain Michel Butor, aménagée à cet effet.

Un artiste plasticien et un écrivain y seront accueillis pour une durée de deux mois, sur un temps dédié à la création d'un livre d'artiste.

Une bourse de création leur est versée par Annemasse Agglo et un temps de rencontres avec le public permet au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de leur présence sur le territoire. Des actions envers les scolaires, le grand public, les associations du territoire sont également planifiées.

Le montant des dépenses subventionnables au titre du dispositif d'aide au soutien à la lecture publique en Pays de Savoie s'élève à 12 000 € TTC.

La subvention sollicitée pour la résidence 2025 auprès du Conseil Savoie Mont-blanc est d'un montant de 1000 €.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de résidence d'artiste 2025 ;

DE SOLLICITER le Conseil Savoie Mont-Blanc pour une subvention au taux le plus élevé possible ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant, tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUX ACTIONS CULTURELLES AUTOUR DE LA LECTURE PUBLIQUE

Ce dossier est à déposer en ligne [\[lien\]](#)

Ou à défaut par voie postale :

Direction de la lecture publique – Service Action culturelle

CS 10042 - Pringy

74371 Annecy Cedex



RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

L'attention des demandeurs est attirée sur le fait que les dossiers manquant de précision et/ou incomplets ne pourront pas être étudiés. A ce titre, aucune subvention ne sera attribuée.

COMMUNE / GROUPEMENT Nom : Annemasse Agglo

ASSOCIATION Nom : Archipel Butor

Renseignements communs :

Canton :

Adresse :
91 chemin du chateau 74380 Lucinges

Téléphone : 04 58 76 00 40

Mél : accueil@archipel-butor.fr

SIRET : 20001177300104

Code APE :

Coordonnées et fonction de la personne à contacter pour l'élaboration du

Nom : Laruelle

Prénom : Aurélie

Fonction : Responsable de l'Archipel Butor

Adresse :
idem

Téléphone : 06 31 31 39 95

Mél : aurelie.laruelle@annemasse-agglo.fr

OBJET DE LA DEMANDE

Nom de l'opération : Résidence livre d'artiste édition 2025

N° de

l'édition :

5eme édition

Date(s) : deux mois (fin de résidence octobre 25)

Lieu(x) :

maison d'écrivain Michel Butor à Lucinges

Public(s) cible(s) : grand public, scolaires, associations,

Objectifs :

Faire rencontrer les artistes en résidence avec le grand public, les scolaires, les associations locales.

Favoriser la découverte du métier d'écrivain

Soutenir la création de livre d'artiste

Rayonnement : ☐ Communal ☒ Intercommunal ☒ Départemental ☐ Régional ☐ National

Précisez :

Nombre de visiteurs attendus : 200

Nombre de visiteurs année précédente :

Dynamique de réseau : Actions menées sur le territoire en lien avec la manifestation : ☒ Oui ☐ Non

Détaillez :

Rencontres proposées en bibliothèques, en classe, à l'ebag d'Annemasse, à la mfr de Bonne...

Partenaires : ☒ Libraires ☒ Éditeurs ☒ Bibliothèques ☒ Milieu scolaire ☒ Milieu associatif

Détaillez :

**Présentation en bibliothèques, classes, ou auprès du café littéraire de Lucinges...
Proposition à la librairie les Affamés d'Annemasse**

Formes envisagées : ☐ Rencontres ☒ Débats ☐ Ateliers ☒ Expositions ☐ Spectacles

Détaillez :

Dans le cadre de la résidence de deux mois, les artistes doivent réaliser 30 % de leur résidence en médiation.

Vie de la manifestation avant et/ou après le temps fort : ☒ Oui ☐ Non

Détaillez :

**Le livre réalisé pourra entrer dans les collections de l'Archipel Butor.
Le colophon mentionnera la réalisation pendant le temps de la résidence.**

Actions en direction de publics spécifiques : ☐ Oui ☒ Non

Public(s) concerné(s) :

- ☐ Petite enfance ☐ Adolescents ☐ Personnes âgées ☐ Personnes en situation de handicap
☐ Personnes hospitalisées ☐ Personnes incarcérées
☐ Personnes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage du français

Détaillez :

Accès des personnes à mobilité réduite : ☒ Oui ☐ Non

Prix de l'entrée : ☒ Entrée gratuite ☐ Entrée payante (Coût : €)

Détaillez :

Auteurs invités : ☐ Oui ☐ Non

Nombre total auteurs envisagés : **2**

- dont nombre d'auteurs édités à compte d'éditeur :

- dont nombre d'auteurs édités à compte d'auteur :

Rémunération des auteurs envisagée pour participer à des rencontres, débats, interventions ☒ Oui ☐ Non

Détaillez :

Bourse de création de 2000 par mois et par auteur

Vente de livres : ☒ Oui ☐ Non par des librairies indépendantes ☒ Oui ☐ Non

Détaillez :

Au Manoir des livres.

Lien avec la librairie les Affamés d'Annemasse

Organisation :

Comité de pilotage / de lecture ☒ Oui ☐ Non Précisez : **jury de résidence**

Directeur artistique / littéraire ☐ Oui ☒ Non Précisez :

Archipel Butor

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION

Montant de la subvention sollicitée : **1000**

Indications précises sur sa destination :

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Important : joindre le détail des recettes et des dépenses du bilan de l'exercice écoulé et du budget prévisionnel, faisant notamment apparaître clairement toutes les contributions publiques perçues.

Subventions sollicitées pour l'année en cours et obtenues du CSMB et/ou d'un des deux Conseils départementaux de Savoie et Haute-Savoie au cours des trois dernières années :

	Montant sollicité pour l'année en cours :		Subvention N-1	Subvention N-2	Subvention N-3
CSMB	1000	€	€	€	€
CD73		€	€	€	€
CD74	1000	€	€	€	€

Aides financières sollicitées pour l'année en cours et obtenues au cours des trois dernières années écoulées autres que celles provenant du CSMB et/ou du Conseil Départemental :

Subventions sollicitées auprès de :	Montant sollicité pour l'année en cours :		Montants obtenus les années passées : N-1	N-2	N-3
DRAC	00	€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€

Ce tableau est à compléter dans tous les cas, même en l'absence d'autres subventions (indiquer « 0 » dans ce cas). La collectivité s'engage à faire part au CSMB de toute aide dont elle bénéficierait ultérieurement.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Année de la demande : **2025**

Intitulé de la manifestation : **Résidence d'artiste 2025 Archipel Butor**

DÉPENSES

Bourse de création 8000 €
 Frais de transport 2000 €
 Matériel 1000 €
 Communication, autres... 1000 €

Total 12 000 €

RECETTES

Département Haute-Savoie 1000 €
 Savoie Biblio 1000 €

Total 2000

DOCUMENTS À JOINDRE

- ☒ Courrier de demande adressé au Président du Conseil Savoie Mont Blanc
- ☒ Programmation prévisionnelle
- ☒ Bilan de la manifestation précédente
- ☒ Bilan financier de la manifestation précédente
- ☒ RIB

En option :

- ☐ Rencontres délocalisées (annexe 1)
- ☐ Journée professionnelle (annexe 2)

Pour les communes et groupements :

- ☒ La délibération mentionnant la demande d'aide financière

Pour les associations :

- ☐ Composition du Bureau, date de création de la structure, régime juridique de la structure (préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une section départementale d'une association à cadre plus étendu).

L'objet de la structure tel qu'il résulte des statuts (joindre un exemplaire des statuts). Préciser la zone dans laquelle la structure recrute ses adhérents et exerce son activité,

- ☐ Nombre d'adhérents
- ☐ Montant des cotisations annuelles

- ☐ Adresse du siège

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de nature à permettre au Conseil Savoie Mont Blanc de juger de la nécessité et de l'opportunité de l'attribution d'une subvention,

[Zone à remplir]

Article 7 – Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à respecter les dispositions :

- de la loi TOUBON du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Tout manquement à ce respect pourra entraîner la restitution totale ou partielle de la subvention éventuelle par le bénéficiaire, après avoir présenté ses observations.
- du contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 132 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Le demandeur veillera à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles. En cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat, la subvention éventuelle sera retirée.

Signature du responsable ou de son
représentant :

Date :

Tampon de l'organisme :

21.06.25

Nadine Jacquier,
Vice -Présidente à la Culture, Jeunesse et
Sport

